

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 965

présenté par

M. Dharréville, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 4

Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« 5° De développer la compréhension des enjeux économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux, permettant aux travailleurs d'appréhender le travail dans sa globalité et d'être des citoyens dans l'entreprise. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

À travers cet amendement, nous souhaitons remettre en avant la dimension émancipatrice et citoyenne de la formation tout au long de la vie.

Une action de formation ne peut se réduire à l'atteinte d'un objectif professionnel. Elle doit intégrer des savoirs et connaissances permettant aux travailleurs d'appréhender la question du travail dans sa globalité et d'être des citoyens dans l'entreprise.

Tel est le sens de cet amendement.